



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aéroport de Beziers-Vias

Question écrite n° 3918

### Texte de la question

M. Raymond Couderc interroge M. le ministre de l'environnement sur les mesures qu'il compte prendre pour que l'éventuelle extension des pistes de l'aéroport de Beziers-Vias (Hérault) ne puisse se faire en accroissant les nuisances sonores dont le village de Cers est la principale victime. En effet, cet aéroport n'était à l'origine qu'un aérodrome destiné à l'aviation de plaisance et aux aéro-clubs. Peu à peu les pistes ont été construites puis allongées jusqu'à conduire les trajectoires d'approche des jets à passer au-dessus du village de Cers. Les habitants et le conseil municipal de Cers s'inquiètent d'un projet d'allongement des pistes qui dégraderait notablement leurs conditions de vie et d'environnement alors qu'ils ne sont pas consultés car les installations de l'aéroport ne sont pas situées sur la commune. Il lui demande ce qu'il pense faire pour que toutes les collectivités concernées par d'éventuelles nuisances puissent être consultées lors d'équipements d'infrastructures lourdes comme c'est le cas pour Cers.

### Texte de la réponse

Le problème pose à la commune de Cers par l'allongement de la piste de l'aérodrome de Beziers-Vias est connu du ministère de l'environnement qui est déjà intervenu auprès des services de l'aviation civile pour que les travaux projetés soient le moins pénalisant possible pour les riverains. C'est ainsi qu'il a été décidé de procéder dans une première phase au seul allongement de la piste Vias et de ne réaliser la deuxième phase en direction de Cers, sur une longueur moindre que celle prévue initialement, qu'ultérieurement et si cela apparaissait réellement nécessaire. Une concertation doit être menée au plan local et les conséquences de l'allongement de la piste vers Cers seront évaluées très précisément afin que la concertation s'engage sur la base des dommages potentiels réels. Le ministère de l'environnement attache une grande importance aux études préalables ainsi qu'à la bonne association des communes aux projets qui les touchent.

### Données clés

**Auteur :** [M. Couderc Raymond](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3918

**Rubrique :** Aéroports

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2078

**Réponse publiée le :** 8 novembre 1993, page 3929